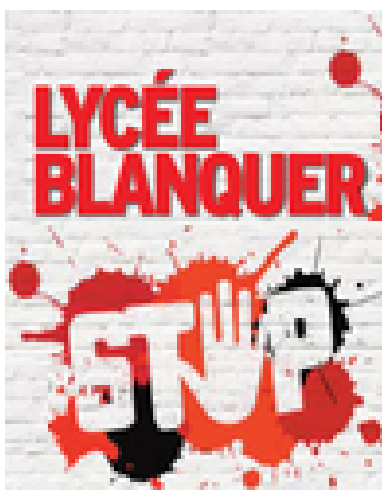


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5417>



Réforme de l'accès au supérieur

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 -



Publication date: mardi 21 novembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Cette réforme, sensée répondre à l'ineptie des tirages au sort pour l'accès aux filières universitaires que la FSU a dénoncé, ne doit pas masquer qu'elle est guidée par un impératif budgétaire. Pourquoi le SNES FSU est-il opposé ?

- D'abord, élèves ne sont pas bien considérés avec un changement de règles du jeu en cours d'année scolaire. Retour ligne automatique
- Les deux semaines d'orientation annoncées se heurteront aux nécessaires besoins pour couvrir les programmes. Retour ligne automatique
- On peut craindre qu'une conséquence soit l'application de critères maisons pour définir les avis selon les filières choisies, sélectives comme non sélectives, en renforçant ainsi les établissements privés. Retour ligne automatique
- Qu'en sera-t-il des parcours d'adaptation spécifiques ? Les moyens seront-ils à la hauteur ? Est-ce qu'ils correspondront à des passerelles de remise à niveau conséquente ? L'absence de budget dédié laisse craindre que non.

Le plan d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur a reçu un avis globalement négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation jeudi 9 novembre. Ce « Plan Étudiants » trouve sa genèse dans le tirage au sort en juin 2017 d'élèves ayant sollicité une inscription dans des filières dont les capacités d'accueil étaient saturées. Le gouvernement instrumentalise cette question pour mettre en place un système introduisant une faille dans le principe du baccalauréat comme premier grade universitaire donnant accès à l'enseignement supérieur : outre la sélection qui existe déjà dans certaines filières, une autre se mettra en place à l'entrée des filières en tension, et pour les autres l'inscription sera subordonnée à l'acceptation, par le candidat, de dispositifs dits d'accompagnement. Pour le SNES et la FSU [1], la solution n'est pas la sélection à l'entrée à l'Université mais de mener des politiques à la hauteur des besoins, avec les moyens de prendre en charge l'augmentation du nombre d'étudiants (+ de 40 000/an). La responsabilité est en grande partie mise sur les professeurs du second degré, sommés de donner un avis sur chacun des dix vœux, non hiérarchisés, formulés par le lycéen.



Les professeurs principaux (un second devrait être nommé en décembre) seront chargés d'une synthèse, transmise avec les avis aux établissements demandés. Le SNES-FSU dénonce l'extension de ces avis du conseil de classe aux formations universitaires, qui doivent rester ouvertes à tous les bacheliers. Dans l'immédiat, le SNES demande qu'un temps de concertation soit dégagé pour les professeurs principaux de Terminale, et rappelle que le chef d'établissement reste responsable des avis. Au-delà de la charge de travail, le SNES-FSU refuse le continuuel glissement des missions des Psy-EN sur les professeurs. Il demande le doublement du nombre de Psy-EN recrutés, l'ouverture de places supplémentaires en BTS et CPGE, un budget permettant l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités des parcours.

Des outils pour vos établissements

- Exemple de courrier à destination du chef d'établissement

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Courrier au chef d'établissement

[1] à l'instar d'autres fédérations professionnelles ou étudiantes, voir joint